

## Comité de direction de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme »

### Lundi 27 mars 2017 à 20h00 Mairie de Seyssel Haute-Savoie

Présents: Mylène DUCLOS (mairie de Frangy), Paulette LE NORMAND (Mairie de Seyssel Haute-Savoie), Jean-Yves MACHARD (mairie de Vanzy), Gilles PILLOUX (Mairie de Seyssel Haute-Savoie), Serge ROUX (mairie de Chavannaz), Joseph TRAVAIL (mairie de Corbonod), Marie-Thérèse BUDA, Philippe JULIAN (Chapeau de Paille, Lynx action loisirs), Yann PECCOUD (UCAPL Frangy), Carole NICOD (UCAPS), Sébastien PRAT (Prolynx Sports), Pierre BRUN (sur-Lyand 360°), Anne VUAILLAT (UCAPL Frangy), Olivier DUNAND (Changez d'Air), Myriam BOUVIER (hébergeur), Jacques DOHEN (EPIC Usses et Rhône Tourisme

Excusés: Michel BOTTERI (Mairie de Seyssel Ain), Martine RUEGG (Hébergeur), Corinne GUISEPPIN (mairie de Seyssel Ain), Marie-Claude FOURNET (mairie de Chêne en Semine), Carole BRETON (Mairie de Frangy), Stéphane DURET (Hébergeur), Christel LIMARE (OT Pays de Seyssel et UDOTSI 74), Edith GAILLARD (UCAPS), Carine LAVAL (Mairie d'Anglefort), Estélita LACHENAL (mairie de Corbonod), Anne-Marie BAILLEUL (mairie de Seyssel Haute-Savoie), Daniel MUTIN (Association commerçant de la Semine)

Pouvoir: martine RUEGG, Stéphane DURET, Carine LAVAL

#### Compte rendu de réunion

Gilles PILLOUX introduit la séance et propose de procéder à un rapide tour de table afin de présenter l'ensemble des membres titulaires et suppléants du Comité de Direction de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme ».

On procède ensuite à la validation du Compte rendu du Comité de Direction du vendredi 10 mars 2017. Les remarques concernant le point 32 (page 6) : « Mylène DUCLOS est élue à l'unanimité <u>Vice-Présidente</u> de l'EPIC ...... », et la page 11 (<u>foire du 8 mai</u> répétée 2 fois) — seront corrigées. Mylène DUCLOS fait aussi remarquer que les comptes-rendus de réunion doivent normalement être signé par le Président.

Gilles PILLOUX propose d'aborder maintenant les questions à l'ordre du jour de ce Comité de Direction, et en particulier le Budget de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme » pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017.

### 1) <u>Présentation du Budget de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme » pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017</u>

Gilles PILLOUX présente le budget détaillé ci-annexé. Il précise que cette présentation n'est pas habituelle pour les élus, mais qu'elle permet de mieux visualiser les dépenses envisagées par l'EPIC sur l'exercice 2017.

Le budget de fonctionnement est scindé en 2 parties :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

#### **Section Fonctionnement**

#### a- Les Dépense de Fonctionnement

Sur les 2 colonnes de gauche, on retrouve les différents articles utilisés dans la nomenclature comptable des EPIC. A noter que, les EPIC Utilise la nomenclature M4 qui est sensiblement différente de la nomenclature M14 des collectivités. En effet, un EPIC (Etablissement Public à caractère Commercial et Industriel) peut vendre des produits et percevoir des bénéfices. Il doit donc être assujetti pour ses activités commerciales aux mêmes taxes que les entreprises.

Le cumul de ses différentes dépenses est effectué sur l'avant dernière colonne de droite. Sur la dernière colonne de droite ont a procédé à un arrondie en essayant d'estimé les dépenses supérieures liés au passage en EPIC.

#### 011 - Charges à caractère générale

Nous avons détaillé les dépenses réalisées sur l'année 2016 par l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel et la Communauté de Communes du Pays de Seyssel (volet tourisme). Nous avons aussi détaillé les dépenses réalisées pour le fonctionnement des infrastructures touristiques tels que la base nautique Aqualoisirs et le Domaine Nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier, le PDIPR (sentier de randonnée) ou encore les manifestations touristiques sous maitrise d'ouvrage CC du Pays de Seyssel (Festi'Rhône, Fête de la neige).

#### Remarque:

- 6066 Carburant : la principale dépense concerne la fourniture de gasoil pour la dameuse. A noter que les dépenses de fonctionnement du Domaine nordique de Sur-Lyand seront assumé sur l'exercice 2017, alors que les recettes liées à la location et à la vente de redevance n'apparaîtront que sur l'exercice 2018
- 611 sous-traitante générale : avec 97 000 € de dépense prévue, cet article est l'un des plus important du budget. Il regroupe en effet toute les prestations de service liées aux manifestations touristiques organisées par l'EPIC (Festi'Rhône notamment), le paiement des prestataires dans le cadre des produits touristiques qui seront mis en place cette année (30 000 € de vente de produit envisagé), mais aussi l'entretien des infrastructures tels que la base nautique Aqualoisirs.
- 61522 Entretien des biens immobiliers : Les charges lié à l'entretien des bâtiments du domaine nordique de Sur-Lyand (notamment l'Auberge) resteront de compétence CCUR. Il en sera de même pour les recettes de location de l'Auberge.

- **61523 entretien des voies et réseaux :** Cette dépense concerne essentiellement le déneigement du parking de Sur-Lyand sur le mois de décembre 2016
- 61551 Entretien matériel roulant : L'essentiel de la dépense (16 000 €) concerne la révision de la dameuse. Cette dépense qui doit être réalisée avant la saison peut paraître importante, mais est indispensable si l'on veut conserver cet engin de damage le plus longtemps possible en bon état.
- 616 Prime d'assurance : Ce montant de 5000 € est une estimation elle comprend l'assurance RC de l'EPIC, des biens en gestion, mais aussi du cautionnement nécessaire pour assurer la vente de produit touristique.
- 617 Etude et recherche: cette dépense concerne les éventuels frais d'étude nécessaire pour la finalisation de l'étude de ^positionnement touristique, la réalisation du logo et de la charte graphique de l'EPIC
- 618 Divers (dont formation): Les personnel de la Fonction public Territorial mis à disposition de l'EPIC par les collectivités ne bénéficient pas des AGEFOS pour les formations touristiques proposées par l'UDOTSI. Il a donc été nécessaire de renforcer cet article
- 6231 6233 6236 628: regroupe l'ensemble des dépenses liées à la communication de l'EPIC (manifestations, plaquettes, encarts publicitaires, salons touristiques) et représente donc un total de 23 200 €. Cette dépense n'inclue pas la création du nouveau site internet touristique des Usses et Rhône, qui est budgétisé en section d'investissement.
- **6256 Frais de mission :** cette dépense regroupe les frais de mission de l'ensemble des agents en attendant l'acquisition par l'EPIC d'un véhicule de Service
- 63512 Taxe foncière: Après discussion du Comité de Direction de l'EPIC, et étant donné que la gestion des bâtiments des différentes infrastructure touristiques reste de compétence CCUR, il a été décidé de supprimer la dépense de 2 700 € prévu à cet article

#### 012 - Charge de personnel

Les charges de personnel ont été détaillé de manière à identifier les dépenses liées aux différentes structures qui composeront l'EPIC en 2017, soit :

- Les personnels de l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel (qui seront recrutés sous contrat de droit privé au sein de l'EPIC)
- Les personnels mis à disposition par la Communauté de Communes Usses et Rhône
- Les personnels mis à disposition par la commune de Seyssel Haute-Savoie (à 50 %)
- Les personnels mis à disposition par les différentes communes pour la gestion des Infrastructure touristique
- Le recrutement éventuel d'un référent sentier au sein de l'EPIC (Sous contrat de droit privé)

65-66-67-68-69-042: S'agissant d'un premier exercice pour l'EPIC, il n'y a pas de « dotation aux amortissements », n'y « d'impôt sur les bénéfices et assimilé » - Ces articles seront abondé lors de l'exercice 2018

<u>023 : Virement vers la section d'investissement :</u> Le virement vers la section d'investissement est de 110 000 €. Ces investissements seront dans la **section investissement.** 

#### b- Les Recettes de Fonctionnement

- 706 Prestation de service: Les 33 000 € de recette envisagée concerne la perception des redevances et location sur le domaine nordique de Sur-Lyand sur la fin d'année 2017, ainsi que les recettes des produits touristique packagé vendu par l'EPIC (30 000 €). Il est probable que cet année l'EPIC ne puisse atteindre ces 30 000 € de recette sur la vente de produits touristiques mais il est nécessaire d'inscrire cette hypothèse haute dans le budget afin de définir le cautionnement nécessaire à prendre auprès des assurances. Ces 30 000 € se retrouve en dépense à l'article 611 (sous-traitante générale). Il n'est pas envisagé de bénéfice cette année sur la vente de ces produits touristiques.
- **707 vente de marchandise** : Cette recette de 2 000 € correspond à la vente boutique (topo guide, photocopie, ...)
- 7083 locations diverses (10 500 €): cette recette correspond à la perception des loyers des prestataires de la base nautiques Aqualoisirs et de la salle hors-sac de Sur-Lyand.
- 74 Subventions (16 000 €): les subventions autres que celle versées par la CCUR à l'EPIC concerne l'entretien du PDIPR et les aides pour le Festi'Rhône (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et région)
- \_\_ 753 Reversement de la taxe de séjours (6 000 €) : La CCUR doit reverser à l'EPIC l'intégralité de la taxe de séjour perçu sur le territoire
- 758 produits divers de gestion courante (12 000 €) : Il s'agit essentiellement des sponsors du Festi'Rhône

L'essentiel des recettes de l'EPIC provient de la subvention d'exploitation versée par la CCUR pour un montant de **469 900 €** (article 74).

#### **Section Investissement**

Les investissements envisagés ne concernent que ceux indispensables à sa mise en place de l'EPIC et à son fonctionnement, soit :

- 205 (40 000 €) création d'un site internet touristique à l'échelle des Usses et Rhône en 3 langue
- 2184 (5 000 €) Mobilier pour les salons professionnels
- **2181** (10 000 €) Aménagement de la maison du Haut-Rhône (Banque d'accueil, mobilier, espace convivial pour les visiteurs, ...)
- **2283** (3 000 €) Poste informatique
- **2182** (20 000 €) véhicule de service (indispensable pour se rendre sur les salons professionnels, les bourses d'échanges, organiser des accueils mobiles, se rendre aux réunions, ...)
- 2184 (1 000 €) barnum pour manifestation
- 2288 (10 000 €) talkie-walkie et relais afin d'assurer les secours sur piste (domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier)
- 2188 (4 000 €) coffre-fort (Maison du Haut-Rhône et Sur-Lyand)
- 2183 (7 000 €) divers dont acquisition d'un logiciel de caisse
- 2288 (10 000 €) matériel nordique, jalon, signalétique et autres dépenses d'investissement lié à la préparation de saison

#### Conclusion et vote du budget

Par conséquent, les dépenses qui seront engagées en 2017 par l'EPIC seront sensiblement identique à celles réalisées en 2016 par les différentes structures intervenant sur le tourisme. Les dépenses supplémentaires concernent la mise en place de l'EPIC à l'échelle du nouveau périmètre des Usses et Rhône et notamment la finalisation de l'étude de positionnement touristique, la réalisation d'un nouveau site internet et de nouveau support de communication.

Le Comité de Direction de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme », après avoir entendu la présentation faite ci-dessus par le Président, valide à l'unanimité le budget 2017 de l'EPIC ci-annexé (taxe foncière à l'article 63512 supprimée)

Ce budget sera soumis à la commission finance, puis aux Conseil Communautaire lors du vote du budget de la CC Usses et Rhône. La validation définitive de ce budget est donc conditionnée à l'attribution ou non de la subvention de fonctionnement de 469 900 € demandée à la CCUR par l'EPIC.

#### 2) <u>Délibération concernant la mise à disposition de personnel communaux et intercommunaux</u>

#### a- Mise à disposition de trois agents de la CCUR auprès de l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme »

Monsieur le Président rappelle que pour assurer le bon fonctionnement de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme, il est convenu que la Communauté de Communes Usses et Rhône mette à disposition de l'EPIC, trois de ces agents. En l'occurrence il s'agit :

- Du responsable du pôle Tourisme de la CCUR. Ce dernier a été nommé directeur de l'EPIC
   « Usses et Rhône Tourisme », lors du Comité de Direction du 10 mars 2017
- De la responsable du Point d'information Touristique de Frangy
- D'une secrétaire comptable mise à disposition à hauteur de 20 % de son temps de travail

La mise à disposition de ces agents est conforme aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Cette mise à disposition sera applicable dès que les conditions budgétaires permettront le bon fonctionnement de l'EPIC, et en particulier, la prise en charge financière de ces postes. Cette mise à disposition est convenue jusqu'au 31 décembre 2019.

La CCUR versera aux agents la rémunération correspondant à leurs grades d'origine (émoluments de base, supplément familial plus, le cas échéant, indemnités et primes liées à l'emploi). En dehors des remboursements de frais, l'EPIC ne versera aucun complément de rémunération.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la CCUR fait l'objet d'un remboursement par l'EPIC au prorata du temps de mise à disposition. Le remboursement sera interrompu pendant les périodes de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle et (le cas échéant) pendant les périodes de congé de maladie.

L'EPIC transmet un rapport annuel sur la manière de servir des fonctionnaires à la CCUR. Ce rapport est établi après un entretien individuel ; il est transmis au fonctionnaire pour lui permettre de présenter ses observations et à la CCUR en vue de l'établissement de l'évaluation.

Durant le temps de mise à disposition les agents sont affectés à la Maison du Haut Rhône, Commune de Seyssel Haute-Savoie et au Point d'Information Touristique de Frangy. Ils effectueront 35 heures de travail par semaine en moyenne. La secrétaire comptable mise à disposition de l'EPIC à hauteur de 20 % de son temps de travail pourra effectuer ses missions au siège de la Communauté de Communes Usses et Rhône. L'ensemble de ces agents seront placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Comité de Direction de l'EPIC. La CCUR gèrera les situations administratives des agents. Les congés annuels et les congés pour raison de santé sont accordés par l'EPIC.

Une convention de mise à disposition sera établie sur ces bases entre la CCUR et l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme »

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le directeur à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Usses et Rhône.

#### b- Mise à disposition de deux agents de la mairie de Seyssel Haute-Savoie

Monsieur le Président rappelle que la création d'un EPIC Touristique, dans un 1er temps sur le Pays de Seyssel, puis au 1er janvier 2017, sur l'ensemble des Usses et Rhône – a pour objectif d'optimiser la gestion du personnel, mais aussi d'améliorer l'accueil touristique. Il est ainsi convenu dans la convention d'objectif signée entre l'EPIC et la CCUR, que les différents lieux d'accueil touristiques du territoire, devront être ouverts 305 jours par ans, dont le WE et les jours férié pendant la saison estivale.

Afin de répondre à cet objectif, il a été proposé de mutualisé les moyens humains, notamment en regroupant au sein de la Maison du Haut-Rhône, les personnels de l'ancien l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel, de la Maison du Haut-Rhône et du service tourisme de la CCUR.

Dans cette configuration, les 2 personnels de la Maison du Haut-Rhône (agents du patrimoine de catégorie C), employés par la commune de Seyssel Haute-Savoie, seront amenés à réaliser un certain nombre de missions touristiques dévolues à l'EPIC.

Aussi, il convient de signer avec la commune de Seyssel Haute-Savoie une convention de mise à disposition. Monsieur le Président propose que cette mise à disposition soit établie sur les bases suivantes :

- Agent du Patrimoine, responsable de la Muséographie de la Maison du Haut-Rhône Base horaire (31h30 annualisées) - 50 % de son activité sera dévolue à l'EPIC
- Agent du patrimoine dédié à l'accueil Base horaire (28h00 annualisées) 50 % de son activité sera dévolue à l'EPIC

Cette mise à disposition sera applicable dès que les conditions budgétaires permettront le bon fonctionnement de l'EPIC, et en particulier, la prise en charge financière de ces postes. Cette mise à disposition est convenue jusqu'au 31 décembre 2019.

La Mairie de Seyssel Haute-Savoie versera aux agents la rémunération correspondant à leurs grades d'origine (émoluments de base, supplément familial plus, le cas échéant, indemnités et primes liées à l'emploi). En dehors des remboursements de frais, l'EPIC ne versera aucun complément de rémunération.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Mairie de Seyssel Haute-Savoie, fait l'objet d'un remboursement par l'EPIC au prorata du temps de mise à disposition. Le remboursement sera interrompu pendant les périodes de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle et (le cas échéant) pendant les périodes de congé de maladie.

L'EPIC transmet un rapport annuel sur la manière de servir des fonctionnaires à la Mairie de Seyssel Haute-Savoie. Ce rapport est établi après un entretien individuel ; il est transmis au fonctionnaire pour lui permettre de présenter ses observations et à la Mairie de Seyssel Haute-Savoie en vue de l'établissement de l'évaluation.

Durant le temps de mise à disposition les agents seront placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Comité de Direction de l'EPIC. La Mairie de Seyssel Haute-Savoie gèrera les situations administratives des agents. Les congés annuels et les congés pour raison de santé sont accordés par l'EPIC.

Une convention de mise à disposition sera établie sur ces bases entre la mairie de Seyssel Haute-Savoie et l'EPIC « Usses et Rhône Tourisme »

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le directeur à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Commune de Seyssel Haute-Savoie.

#### 3) Présentation de l'organigramme de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme

Jacques DOHEN présente brièvement les missions des personnels de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme.

Chaque personnel aura une mission particulière en responsabilité (démarche qualité, produits touristiques, ...) et sera amené à sur cette mission particulière à encadrer ou orienter les autres personnels.

Chacun devra être capable d'assurer l'accueil touristique et muséographique sur la Maison du Haut-Rhône et l'accueil sur le point d'information touristique de Frangy. Florence CROCHET restera responsable du Point I de Frangy et Christelle PERROUX de l'accueil Touristique sur la Maison du Haut-Rhône.

# **Direction**J. DOHEN

Nom Missions	L. SEVE	C. PERROUX	M. IDZIAK	S. DESSERVETAZ	C. DA SILVA	F. CROCHET	Référent sentier
Accueil		Resp site de Seyssel	Х	Х	Х	Resp site de Frangy	
Administration générale	Х				X		
Budget et comptabilité	Х						
Démarche qualité		Resp					
Communication		Resp	Χ		Х		
Montage de produit et commercialisation			Resp				
Vente boutique		x	Resp	Х	Χ	Х	
Gestion des bénévoles						Resp	
Muséographie et développement culturel				Resp			
PDIPR et mobilité douce							Resp

#### 4) Questions diverses

- Lors de la discussion budgétaire, certains membres du Comité de Direction, se sont interrogés sur la piscine de la Semine, dont la gestion n'a pas été transférée à l'EPIC. Monsieur Gilles PILLOUX et Joseph TRAVAIL ont alors précisé qu'il s'agissait plus d'une infrastructure sportive d'intérêt communautaire (pas une infrastructure touristique) et qu'à ce titre il semblait plus judicieux que la piscine de la Semine soit gérée directement par la CCUR.
- Des questions ont aussi été soulevées concernant la finalisation de l'étude de positionnement touristique, dont une partie a été budgétisé à l'article 617 Etude et recherche. Gilles PILLOUX propose que la présentation de la 1ère partie de cette étude, qui a été réalisé par un groupe d'étudiant en Master II tourisme de l'université de Lyon, fasse partie de la prochaine réunion du Comité de direction de l'EPIC.

#### Prochaine Réunion du Comité de Direction de l'EPIC

Lundi 27 avril 2017 - 19h30
Salle Hors-Sac du Domaine Nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier

Cette réunion sera suivie d'un repas montagnard à l'Auberge « Le Belvédère de Sur-Lyand »

**Gilles PILLOUX,** Président de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme